

Poste à exigence particulière n°12

**Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
Trouble du spectre de l'autisme (TSA)
en collège**

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant d'ULIS est placé sous l'autorité conjointe du chef d'établissement et de l'IEN ASH ou de l'inspecteur (IA IPR ou IEN ET EG) de sa spécialité.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

- Coordonner les activités au sein du collège pour les élèves du dispositif ULIS et gérer l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les projets personnalisés de scolarisation (PPS), en ce sens il établit les programmations adaptées des objectifs d'apprentissage (PAOA) pour ces élèves
- Développer pour chaque jeune du dispositif les quatre parcours éducatifs collégien
- Participer systématiquement aux équipes de suivi de scolarisation (ESS)
- Dispenser à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé (HAS), approfondi et consolider les apprentissages scolaires mais aussi développer les apprentissages culturels et sociaux
- Favoriser la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants du collège
- Faciliter l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique
- Coordonner les actions des AESH (collectifs, mutualisés ou individuels) pouvant être présents sur le dispositif
- Assurer une continuité auprès des élèves et faciliter dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés (SESSAD...)
- Rechercher l'appui d'une ou plusieurs SEGPA pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes du dispositif ULIS
- Préparer les jeunes de l'ULIS à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale en privilégiant dans la mesure du possible le milieu ordinaire
- Etablir des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation
- Assurer des heures de coordination et de synthèse prévues par le chef d'établissement et qui s'ajoutent aux heures de présence devant élèves

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Enseignant du 1^{er} ou 2nd degré expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme
- Bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme
- Connaissance des recommandations de bonne pratique de la HAS dans le domaine des troubles neuro-développementaux dont l'autisme
- Expérience pédagogique en ASH reconnue

- Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels
- Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées
- Respect du secret professionnel, confidentialité et discrétion nécessaires
- Capacité à évaluer les situations critiques et d'urgence
- Distance face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie
- Maîtrise des théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Connaissance des programmes du collège
- Disponibilité pour des réunions hors temps scolaire
- Engagement à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers
- Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Implantations
Collège Cousteau SENE
Collège Charles de Gaulle PLOEMEUR

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.